

COTECH SCOT
9 MARS 2023

pays
sud
TOULOUSAIN



ORDRE DU JOUR

- Point d'étapes sur la révision du SCoT
- Présentation des travaux engagés sur les polarités (HGI)
- Calendrier à venir

Présentation de Léa MENARDI et Eva RUIZ intégrées au service SCoT en 2023

Point d'étapes sur la révision du SCoT

Pages 3 à 17 / 42



Rappel : les 3 axes du futur PAS présenté le 9 décembre dernier aux élus

AXE 1 UN TERRITOIRE FORT DE SES RESSOURCES CULTURELLES, NATURELLES ET HUMAINES

AXE 2 UN TERRITOIRE RESILIENT QUI ANTICIPE ET S'ADAPTE POUR LIMITER LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

AXE 3 UN TERRITOIRE AUTONOME, BASE SUR UNE ORGANISATION INTERNE EQUILIBREE ET UNE VALORISATION DES ECHANGES AVEC SES VOISINS

EBAUCHE DE PAS présentée lors des Assises de territoire



AXE 1 UN TERRITOIRE FORT DE SES RESSOURCES CULTURELLES, NATURELLES ET HUMAINES

Travail en cours sur la Trame verte et bleue, les espaces préférentiels de renaturation et les espaces naturels de haute importance écologique à préserver.

Partenaires : Fédération de chasse 31, Arbres et Paysages d'Autan, Even Conseil, syndicats de rivières...

-> A poursuivre

Mise à jour de la Charte Architecturale et Paysagère : travail sur la qualité de l'aménagement avec élaboration d'un modèle de charte des espaces publics et/ou autres outils tels que les OAP... en lien avec les actions Petites villes de demain, bourg-centre, syndicats de rivières, CAUE, qualité paysagère des EnR et DAAC-L, ...

-> à engager

Révision
du SCoT

SCOT

EBAUCHE DE PAS présentée lors des Assises de territoire



AXE 2 UN TERRITOIRE RESILIENT QUI ANTICIPE ET S'ADAPTE POUR LIMITER LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Charte Garonne et confluence pour travailler sur les enjeux liés à l'eau : à intégrer à tous les projets et travaux de la révision
-> A poursuivre en lien avec le travail sur la qualité des aménagements et la TVB

Travail sur la consommation d'espace /mise en œuvre du ZAN en lien avec la capacité du territoire/ ressources (agriculture, urbanisme économique et habitat...) et le travail sur les polarités_ réalisé avec HGI
-> A poursuivre (sujet de la prochaine commission SCoT)

Révision
du SCoT



SCOT

EBAUCHE DE PAS présentée lors des Assises de territoire



AXE 3 UN TERRITOIRE AUTONOME, BASE SUR UNE ORGANISATION INTERNE EQUILIBREE ET UNE VALORISATION DES ECHANGES AVEC SES VOISINS

Révision
du SCoT

Travail à engager sur la planification des EnR
-> A poursuivre : présentation à suivre

Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAAC-L)
-> A engager : présentation à suivre



SCOT

Rappel : documents du SCoT



Diagnostic

Il identifie les **ENJEUX** du territoire

PAS *

Il définit des **OBJECTIFS STRATÉGIQUES** en lien avec les enjeux qui concourent à la coordination des politiques publiques

DOO**

Il traduit le PAS en **ORIENTATIONS** générales et **PRESCRIPTIONS** opposable aux PLU(i), PLH

DAAC-L

PA***

Il précise des **ACTIONS** qui vont permettre la mise en œuvre de la stratégie. Il a une valeur **contractuelle**

- * PAS : Projet d'Aménagement Stratégique
- ** DOO : Document d'Orientation et d'Objectifs
- *** PA : Programme d'Actions
- *** DAAC-L : Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique



Planification des EnR

Loi accélération des EnR



1 Planifier avec les élus locaux le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires

↓
Communes définissent des zones d'accélération

3 Mobiliser les espaces déjà **artificialisés** pour le développement des énergies renouvelables

2 Simplifier les procédures d'autorisation des projets d'énergies renouvelables

Projet de loi « Accélération des énergies renouvelables » adopté le 7 février 2023

4 Partager la valeur des projets d'énergies renouvelables avec les territoires qui les accueillent

↓
Les Communes pourront signer des contrats d'achats avec installations ENR

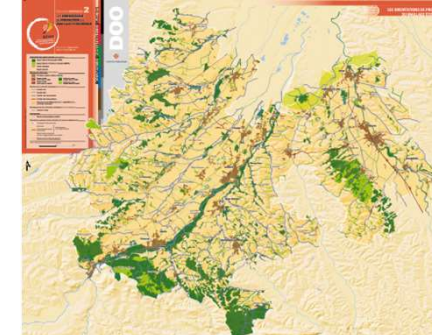


Le Pays Sud Toulousain est identifié comme **territoire pilote** par la DDT

SCOT

Planification des EnR

Calendrier prévisionnel 2023



Janvier

**Alimenter
programmes d'actions
SCOT et PCAET**
Juin – Septembre

Décembre

I- Préfiguration
Définition du
projet

II- Observation et livrable SCOT
*Etat des lieux ENR et définition de
critères, recommandations et
préconisations pour le SCOT*

III- Stratégie
*Alimentation plans d'actions et intégration
dans PLU*
Création guide ENR pour les Communes

Réunions de concertation
*Aboutir à des critères,
recommandations*
Mai – Juin

**Réunions de travail avec
Communes révision PLU**
*Aboutir à des
propositions de
prescriptions ou OAP*
Septembre - Décembre



*Si vous portez ou avez connaissance de projets de production d'EnR (ferme agrivoltaïque, méthanisation, ...), merci de prendre contact avec le service :
energies.renouvelables@payssudtoulouse.fr*

Planification des EnR

Evolutions possibles



SCoT actuel

- Favoriser la **sobriété et l'efficacité énergétique**
- Valoriser les **sources d'énergies renouvelables**
- **Maîtriser** le développement du **solaire photovoltaïque** en privilégiant les toitures et délaissés. Favoriser un développement maîtrisé **compatible avec les enjeux agricoles, naturels et patrimoniaux** et ayant une **qualité esthétique et architecturale**

SCoT en révision Ambitions possibles pour une meilleure application

- Encourager la production d'EnR dans les **ZAE**
SCoT Gard Rhodanien : Equiper 1/3 de la surface de chaque ZAE intercommunale à horizon 2040.
- Penser une « intégration harmonieuse des systèmes de productions énergétiques » qui considère les **enjeux environnementaux** (biodiversité, paysage).
SCoT Vosges Centrales : Définition de zones à préserver par EnR
- Encadrer la filière photovoltaïque au **sol, en zones agricoles (agrivoltaïsme) et sur gravières**
SCoT Pays Cœur d'Hérault : Définition de critères
SCoT Gard Rhodanien : Définition de critères et zones interdites
- Etudier la planification des EnR en considérant son injection dans les **réseaux et les projets d'autoconsommation**
SCoT du Pays de Lorient

Planification des EnR

Evolutions possibles - Exemples



SCoT Vosges Centrales : Définition de zones à préserver par filière EnR

À cette fin, les documents d'urbanisme locaux doivent permettre l'installation de dispositifs de production d'énergie, dès lors que les objectifs en matière de protection du paysage, du patrimoine, des activités agricoles et sylvicoles et de la biodiversité ne s'y opposent pas.

En particulier, ils doivent veiller à **préserver** :

- > *Pour l'hydroélectricité* : la continuité écologique et sédimentaire des cours d'eau,
- > *Pour l'éolien* : l'habitat et les corridors de migration de certaines espèces protégées d'oiseaux (milan royal notamment) et de chauve-souris,
- > *Pour le solaire* : les espaces agricoles et forestiers, les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques,

SCoT Gard Rhodanien : Définition de critères et zones interdites pour installations photovoltaïques

Les espaces où l'implantation d'installations solaires ou photovoltaïques est **interdite** :

- au sein des réservoirs de biodiversité boisés, bleus (dont zones humides) et agricoles identifiés sur la cartographie du DOO ;
- sur les terres agricoles de qualité identifiées sur la cartographie du DOO et sur les espaces agricoles exploités ou exploitables ;
- au sein des corridors écologiques identifiés sur la cartographie du DOO ;
- au sein des espaces concernés par de très forts enjeux environnementaux, paysagers, patrimoniaux et touristiques (sites inscrits et classés, villages labellisés...);
- à proximité des routes paysagères identifiées sur la cartographie du DOO.



Précisions sur la partie DAAC :

- Reconnaissance supplémentaire de **l'enjeu de préservation du commerce de centre-ville,**
- Obligation de **prévoir les conditions d'implantation des équipements commerciaux dans les secteurs localisés au DAACL** (critères fixés par secteurs géographiques : compacité des formes bâties, desserte par les transports en commun et les mobilités douces, insertion paysagère et architecturale, performance énergétique et gestion durable des ressources en eau, etc.)
- Obligation de définir **le type d'activités et la surface de vente maximale de ces mêmes équipements commerciaux** (sujet non évoqué dans l'ancien DAC)



La logistique :

- Détermine les conditions d'implantation des constructions commerciales et logistiques commerciales
- Pour les équipements logistiques commerciaux, des secteurs d'implantation privilégiés devront être définis

À noter : l'annulation du DAACL est sans incidence sur le reste du SCoT

Volet Commerce, artisanat et logistique du SCoT (y compris DAAC-L)



Marché diffusé jusqu'au 15 mars : contribution à la révision du SCoT en matière de commerce et d'artisanat incluant la réalisation du document d'aménagement artisanal commercial et logistique (DAAC-L)

Contexte DAAC-L/ DOO et objectifs :

- Protéger le commerce de centre-ville
- Maîtriser le commerce et l'artisanat des périphéries
- Intégrer l'artisanat
- Volet logistique

Elaboration prévue en lien étroit avec les communautés de communes (inventaire des zones d'activités en cours) et communes Petites villes de demain/ Bourg-centre

SCOT

Volet Commerce, artisanat et logistique du SCoT (y compris DAAC-L)



*Fin décembre
2023*

*Fin décembre
2024*

Mars-avril 2023

I- Participation à la finalisation et au partage du diagnostic et contribution au Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

II- Contribution à la finalisation du projet de SCOT révisé pour son arrêt (DOO et DAAC-L)

III- Appui à la consultation et enquête publique

Mai-juin 2023

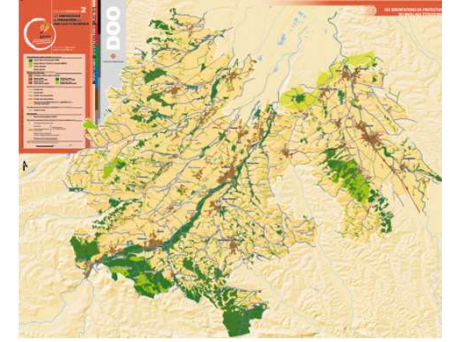
Réunions de concertation
Aboutir à des critères,

recommandations

**II (Tranche 2 optionnelle) :
contribution au programme
d'action et accompagnement
à la mise en œuvre des
objectifs**



Volet Commerce, artisanat et logistique du SCoT (y compris DAAC-L) Pistes de travail



Développement des énergies renouvelables :

-> Faire des zones d'activités et commerciales des zones préférentielles de développement des EnR

Circuits courts/ économie verte et inclusive pat typologie

-> objectif du PCAET de travailler sur les types d'activités à développer

Paysage/ qualité urbaine :

-> Travailler sur des modèles d'aménagement des zones économiques sobres en foncier et plus résilients (intégrant la gestion intégrée des eaux pluviales)

Mobilité :

-> Intégrer les enjeux des mobilités collectives et douces (vélos/ piétons) dans les projets

Sobriété foncière :

-> Intégrer les enjeux de sobriété foncière et de densité dans les objectifs

Présentation des travaux engagés sur les polarités du SCoT

➤ L'ORGANISATION TERRITORIALE
SUPPORT DE MISE EN ŒUVRE DU
PROJET DU SCOT

Pages 18 à 38 / 42



4 pôles d'équilibre

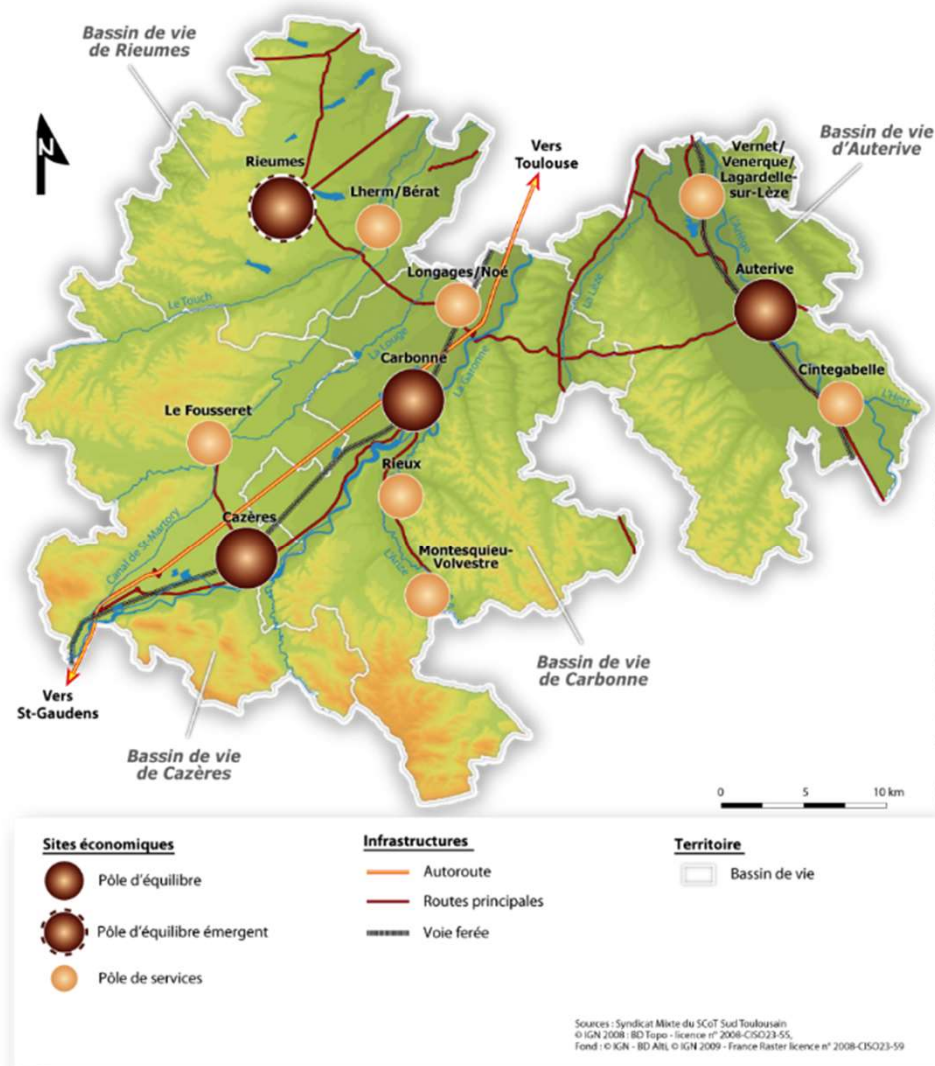
= composés d'une ou plusieurs communes agglomérées qui structurent le territoire de chaque bassin de vie et sont le support privilégié de la croissance urbaine, sous tous ses aspects.

Auterive, Carbone, Cazères, Rieumes (pôle émergent)

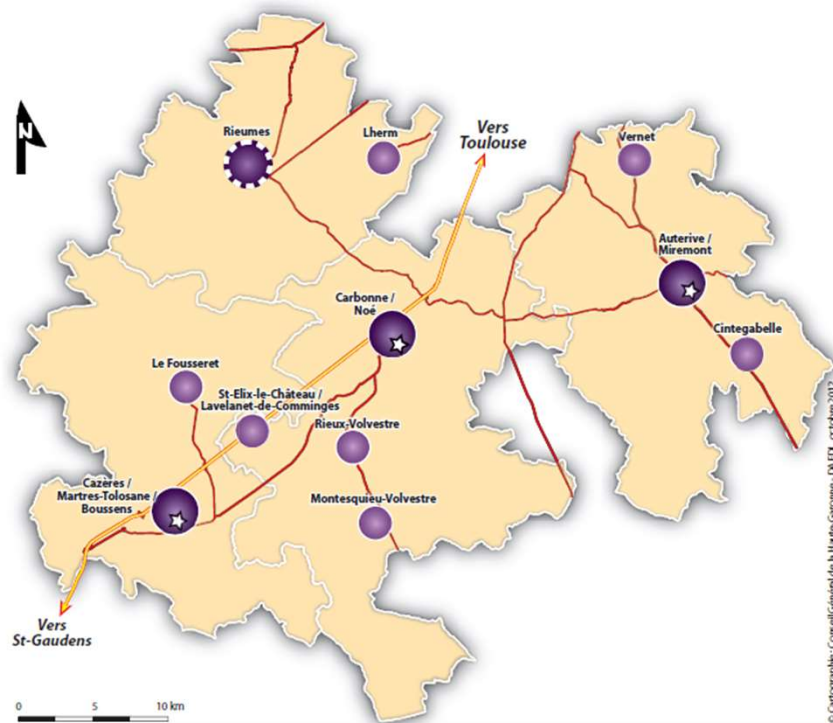
7 pôles de services

= qui ont vocation à polariser l'accueil des habitants, de l'activité, des équipements et des services en complément des pôles d'équilibre.

- BV d'Auterive : Cintegabelle, tripôle Le Vernet-Venerque-Lagardelle
- BV de Carbone : bipôle Noé-Longages, Montesquieu-Volvestre, Rieux-Volvestre
- BV de Cazère : Le Fousseret
- BV de Rieumes : bipôle Lherm-Bérat.

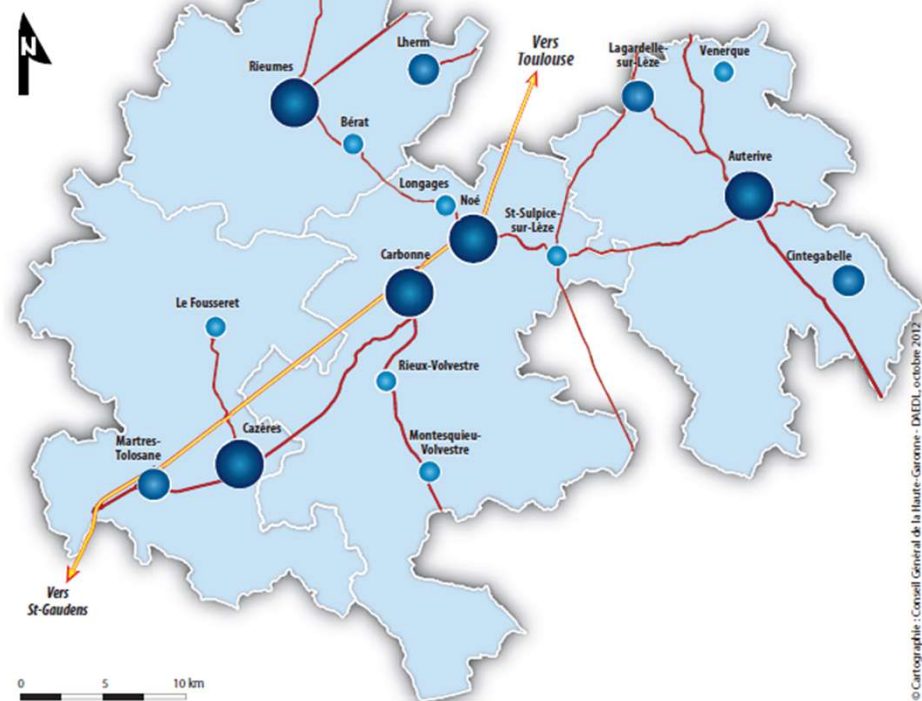


LES DEUX AUTRES TYPOLOGIES DE POLARITES DU SCOT



Sites économiques	Objectifs	Territoire
Site économique de bassin d'intérêt InterSCoT à développer	Développer les équipements de service aux entreprises	Bassin de vie
Site économique de bassin d'intérêt InterSCoT émergent	Maintien de l'économie existante de la petite activité	Infrastructures
Site économique d'intérêt local		Autoroute
		Routes principales

Source : Syndicat Mixte du SCOT Sud Toulousain



Armature commerciale	Objectifs	Infrastructures
Pôle commercial de niveau SCoT	Maintien du petit commerce	Autoroute
Pôle commercial de bassin de vie	Territoire	Routes principales
Pôle commercial de proximité	Bassin de vie	

Source : Syndicat Mixte du SCOT Sud Toulousain



Armature économique

Armature commerciale

Définir une armature territoriale harmonisée qui traduit le projet de développement du territoire.

= constituée par les villes qui jouent un rôle structurant dans l'organisation, l'équilibre et l'aménagement du territoire.

- Ces villes ont une influence sur les territoires alentour en terme de flux, d'emplois, de services, d'équipements, d'infrastructures,

Objectif :

Rapprocher les habitants de l'emploi et des équipements et services afin de réduire les déplacements en voiture individuelle, tout en préservant la qualité de vie et l'attractivité du territoire, avec des dynamiques complémentaires et partagées plutôt que concurrentielles et hiérarchisées.

Définir un maillage plus fin du territoire avec **4 typologies** de communes

⇒ **Pôles d'équilibre** => pôles structurants du territoire en termes d'équipements et services, de commerces, d'emplois

⇒ **Pôles de services** => pôles secondaires en complément des pôles d'équilibre support de développement

⇒ **Pôles relais de proximité** => pôles de proximité dont l'offre en équipements et services rayonne sur les communes alentour

⇒ **Communes socles de qualité de vie rurale** => communes au développement mesuré de typologie rurale

⇒ *Intitulé à trouver !*

⇒ Les **pôles d'équilibre**, supports structurant du territoire :

- Offre en **équipements et services** importante afin de répondre aux besoins de l'ensemble du bassin de vie (cf indice de rayonnement)
- **Densification urbaine** : objectif de réduction forte de l'usage de la voiture individuelle en cœur de bourg => la ville du ¼ d'heure
- Parc de **logements diversifié** : mixité sociale, intergénérationnelle, ...
- **Desserte transports en commun** efficace et développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle : accessibilité à Toulouse + desserte des communes alentour
- **Qualité des espaces publics**

⇒ Les **pôles de services**, supports complémentaires du territoire :

- Offre en **équipements et services** importante afin de répondre aux besoins de l'ensemble du bassin de vie (cf indice de rayonnement)
- **Densification urbaine** : objectif de rapprocher les habitants des emplois et services
- **Desserte transports en commun** efficace : accessibilité à Toulouse + desserte des communes alentour
- **Développement de l'emploi et de l'activité**
- **Qualité des espaces publics**

⇒ Les **pôles relais de proximité**, couverture du territoire pour les équipements & services à la population :

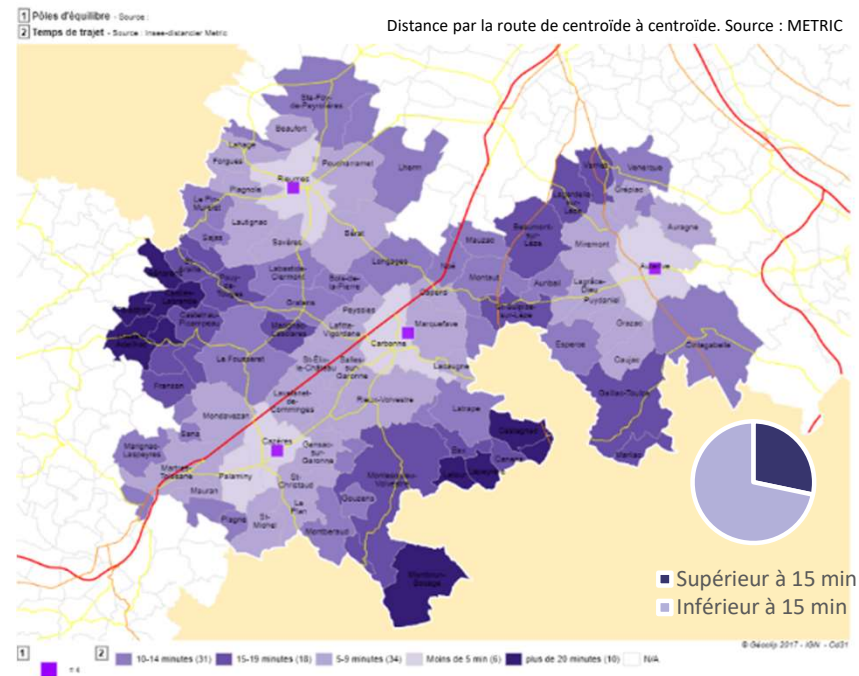
- **Pôle d'équipements et services** à renforcer
- **Accueil population et emplois privilégiés**
- **Accessibilité**

=> Quid des communes « socle de qualité de vie rurale » ?

Une structuration qui permet un maillage du territoire satisfaisant.

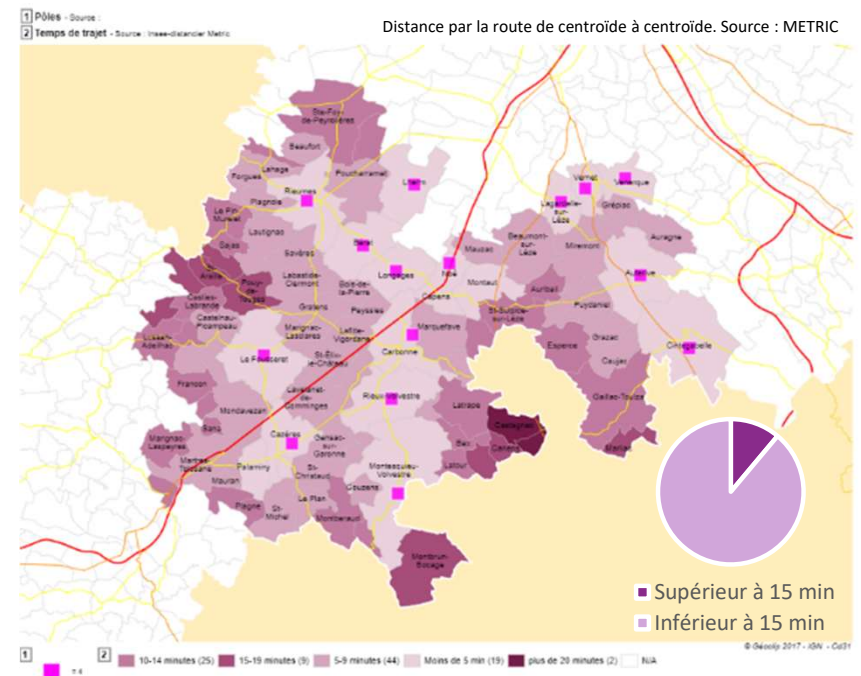
Temps d'accès des communes aux pôles du territoire

Vers les pôles d'équilibre



- ⇒ **28 communes** ont un temps d'accès à un pôle d'équilibre supérieur à 15 min
- ⇒ **18 303 habitants** (18,6% des habitants du SCoT)

Vers l'ensemble des pôles



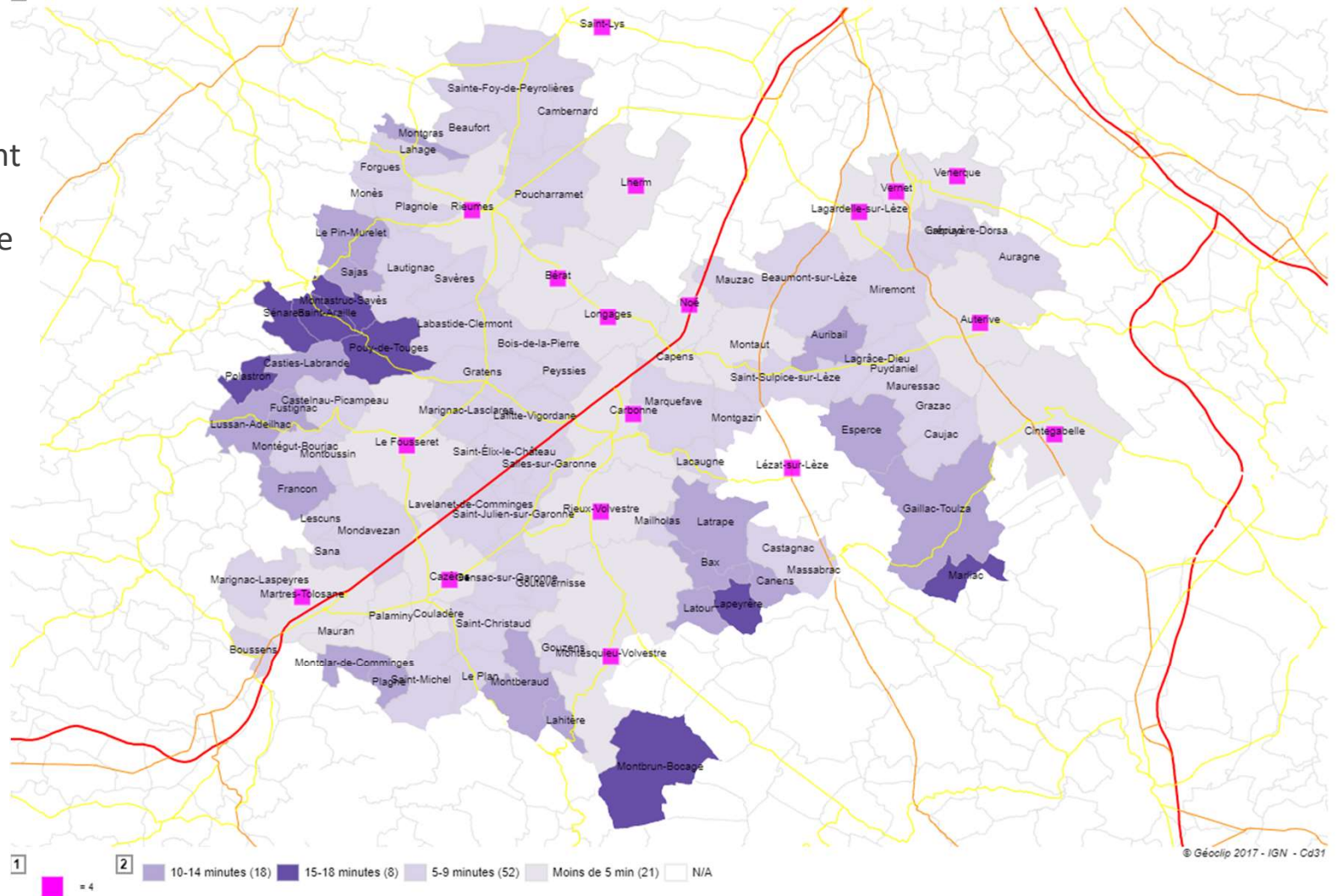
- ⇒ **11 communes** ont un temps d'accès à un pôle supérieur à 15 min
- ⇒ **1 889 habitants** (2% des habitants du SCoT)

POLARITÉS

L'ACCESSIBILITE VIA LA STRUCTURE TERRITORIALE ACTUELLE

Temps d'accès des communes au pôle le plus proche en prenant en compte les pôles extérieurs au territoire : Lézat/Lèze et Saint-Lys

- 1 Pôles - Source :
- 2 Temps - Source :



- ⇒ **8 communes** ont un temps d'accès à un pôle (y compris extérieur au territoire) **supérieur à 15 min**
- ⇒ **1 489 habitants** (1,5% des habitants du SCOT)

L'ANALYSE STATISTIQUE MULTI-CRITERES : PREMIERE ETAPE DE LA DEFINITION DES POLARITES

- Cette première étape statistique va permettre de distinguer des **profils similaires de communes en fonction de critères**
- Elle **ne permet pas d'affirmer qu'une commune a plus ou moins de capacité à se développer qu'une autre**
- Cette analyse est donc à **croiser avec la connaissance du territoire et la vision politique** afin de construire les polarités (2^{ème} étape du travail)



Les indicateurs proposés classés par critères

CRITERE POPULATION	CRITÈRE EMPLOIS	CRITERE EQUIPEMENTS ET SERVICES	CRITERE ACCESSIBILITE	CRITERE CAPACITES D'ACCUEIL
70% Population 2020	20% Nombre d'emplois au lieu de travail 2019	15% Niveau et rayonnement commercial 2021	50% Temps d'accès à une gare	20% Taux de charge des stations d'épuration
30% Variation annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2020	60% Variation annuelle moyenne de l'emploi entre 2013 et 2019	20% Niveau et rayonnement santé 2021	50% Eloignement à un autre pôle	40% Capacités en alimentation en eau potable
	20% Taux de création d'établissements économiques entre 2012 et 2021	15% Niveau d'équipement services à la population 2021		20% Qualité des eaux
		5% Niveau d'équipement sports et loisirs 2021		20% Risque retrait gonflement argiles
		5% Temps d'accès au supermarché		
		30% Temps d'accès au collège ou lycée		
		10% Maison de santé pluridisciplinaire		

Différents scénarios proposés



Variation de la pondération de chaque critère dans le calcul de la note globale afin de répondre au projet d'aménagement du territoire souhaité.

- Population et attractivité : 20 %
- Emplois et activités économiques : 20 %
- Equipements et services : 20 %
- Accessibilité : 20%
- Capacités d'accueil : 20%

Continuité polarisation actuelle avec

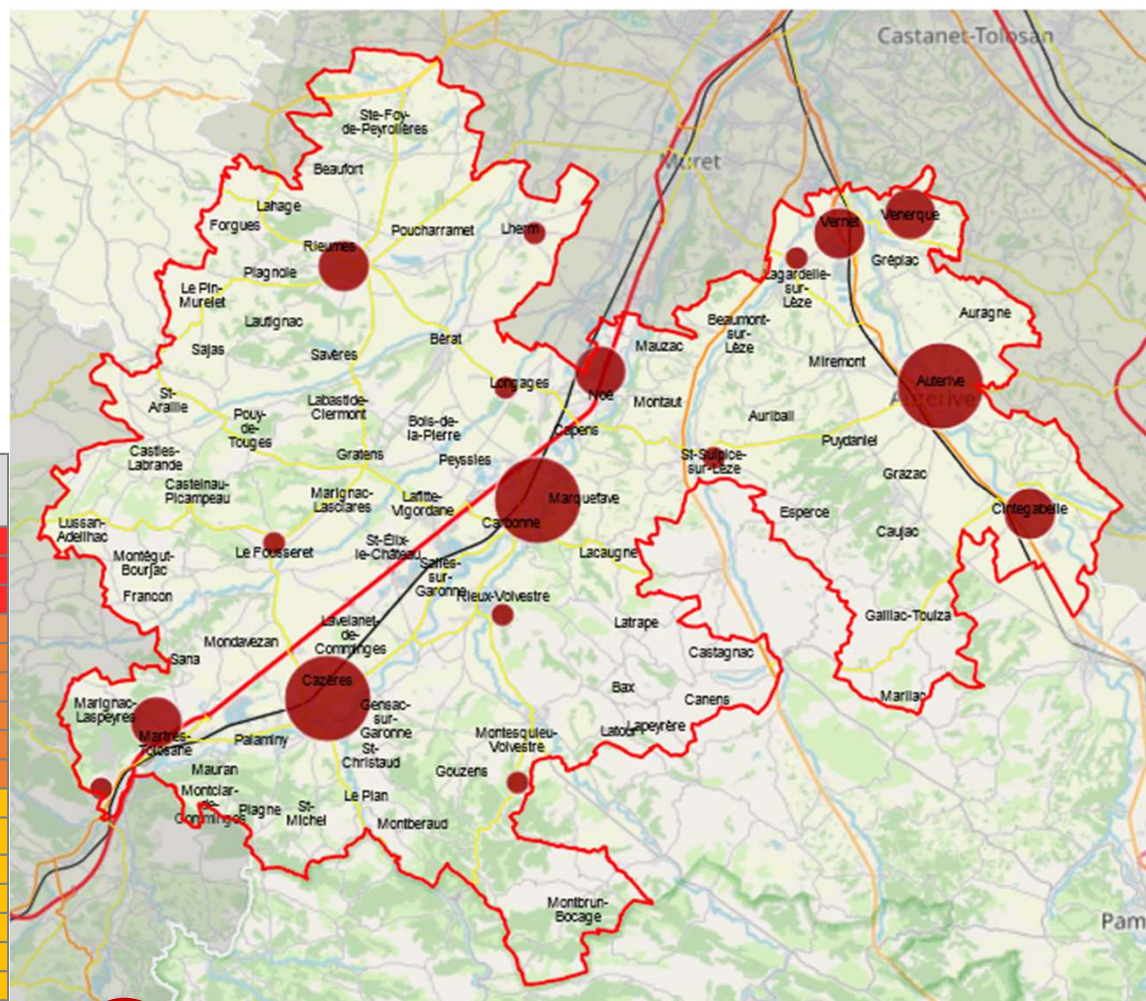
-> Rieumes en pôle de services et non d'équilibre

-> Martres nouveau pôle de services

-> Le Fousseret, Rieux, Montesquieu, Lherm et Lagardelle en pôle relais de proximité

-> Nouvelles polarités (relais de proximité) : BousSENS, St-Sulpice

Commune	Population	Emploi	Equipement	Capacités d'accueil	Accessibilité	Moyenne 5/5
AUTERIVE	18,0	17,3	20,0	10,3	20	17,13
CARBONNE	15,2	14,7	20,0	17,7	18	17,11
CAZERES	14,2	14,0	18,5	18,7	18	16,67
VERNET	14,4	10,7	16,1	16,0	18	15,04
VENERQUE	12,4	10,7	15,4	17,0	16	14,29
MARTRES-TOLOSANE	12,4	12,0	13,9	16,3	14	13,73
CINTEGABELLE	12,4	10,7	14,1	15,0	16	13,63
NOE	11,4	12,7	14,5	12,3	16	13,39
RIEUMES	12,4	12,0	17,3	12,7	12,5	13,37
LONGAGES	12,4	12,0	11,1	13,3	16	12,96
MONTESQUIEU-VOLVESTRE	11,4	10,7	18,0	13,3	10,5	12,79
LAGARDELLE-SUR-LEZE	13,4	11,3	12,6	15,0	11	12,67
LHERM	12,4	10,7	16,4	15,0	8,5	12,60
FOUSSERET (LE)	11,4	11,3	17,0	13,0	8,5	12,24
RIEUX-VOLVESTRE	11,4	10,7	14,0	16,0	9	12,22
SAINT-SULPICE-SUR-LEZE	12,4	10,7	14,4	15,0	6,5	11,80
BOUSSENS	7,6	10,7	8,2	17,0	14	11,50



3 Pôles d'équilibre

6 Pôles de services

8 Pôles relais de proximité

POLARITÉS

SCENARIO 2 MAILLAGE DE PROXIMITE

Projet :

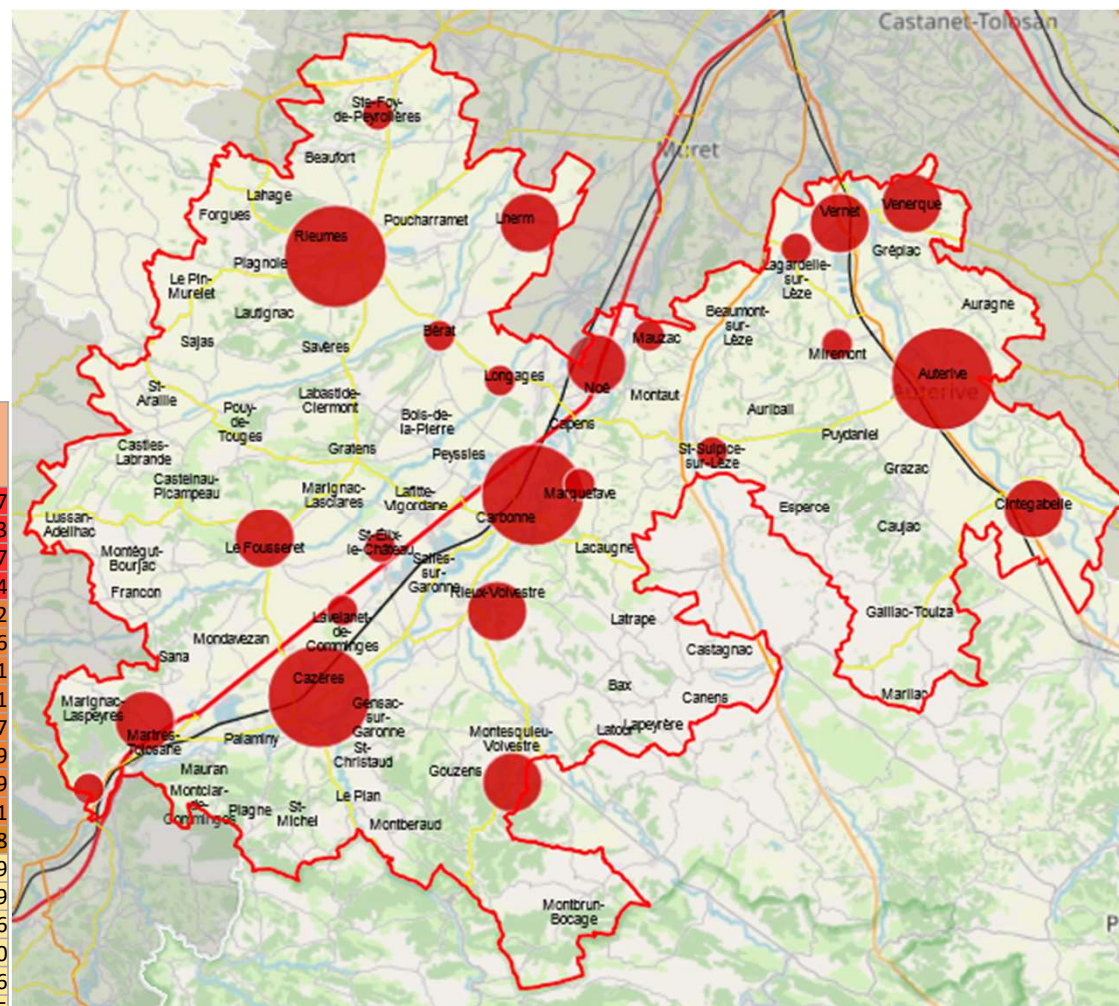
-> maillage plus fin

-> privilégier les emplois et le niveau d'équipement

» Dans la continuité du maillage actuel

- Emplois et activités économiques : 40 %
- Equipements et services : 40 %
- Capacités d'accueil : 10%
- Accessibilité : 10%

Commune	Population	Emploi	Equipement	Capacités d'accueil	Accessibilité	Moyenne 0-40-40-10-10
AUTERIVE	18,0	17,3	20,0	10,3	20	17,97
CARBONNE	15,2	14,7	20,0	17,7	18	17,43
CAZERES	14,2	14,0	18,5	18,7	18	16,67
RIEUXMES	12,4	12,0	17,3	12,7	12,5	14,24
VERNET	14,4	10,7	16,1	16,0	18	14,12
MONTESQUIEU-VOLVESTRE	11,4	10,7	18,0	13,3	10,5	13,86
VENERQUE	12,4	10,7	15,4	17,0	16	13,71
NOE	11,4	12,7	14,5	12,3	16	13,71
FOUSSERET (LE)	11,4	11,3	17,0	13,0	8,5	13,47
MARTRES-TOLOSANE	12,4	12,0	13,9	16,3	14	13,39
LHERM	12,4	10,7	16,4	15,0	8,5	13,19
CINTEGABELLE	12,4	10,7	14,1	15,0	16	13,01
RIEUX-VOLVESTRE	11,4	10,7	14,0	16,0	9	12,38
SAINT-SULPICE-SUR-LEZE	12,4	10,7	14,4	15,0	6,5	12,19
LAGARDELLE-SUR-LEZE	13,4	11,3	12,6	15,0	11	12,19
LONGAGES	12,4	12,0	11,1	13,3	16	12,16
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	11,4	8,7	13,8	12,7	6,5	10,90
BOUSSENS	7,6	10,7	8,2	17,0	14	10,66
BERAT	12,4	9,3	11,1	12,7	9	10,35
LAVELANET-DE-COMMINGES	5,8	8,7	10,5	17,3	9	10,29
MAUZAC	9,6	9,3	11,1	12,0	9	10,26
MIREMONT	13,4	10,0	10,3	12,3	9	10,24
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	10,6	9,3	9,2	16,0	9	9,91
MARQUEFAVE	7,6	8,7	9,7	14,7	9	9,71



4 Pôles d'équilibre



9 Pôles de services



11 Pôles relais de proximité

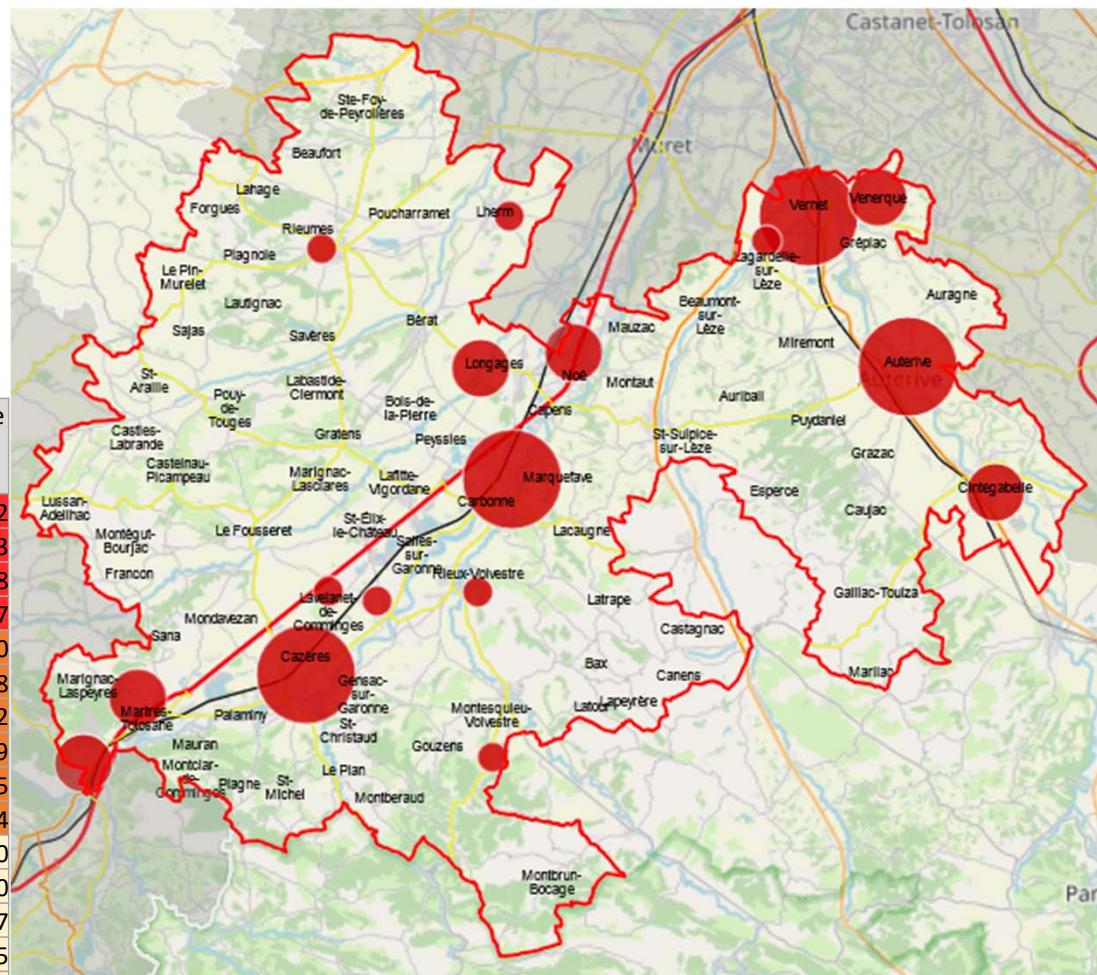
POLARITÉS

SCENARIO 3 CAPACITES – ACCESSIBILITE

-> pondération des critères pour répondre au projet suivant :
Accueil futur de population de manière privilégié selon l'accessibilité et les capacités d'accueil.

- Emplois et activités économiques : 10 %
- Equipements et services : 10 %
- Capacités d'accueil : 40%
- Accessibilité : 40%

Commune	Population	Emploi	Equipement	Capacités d'accueil	Accessibilité	Moyenne 0-10-10-40-40
CAZERES	14,2	14,0	18,5	18,7	18	17,92
CARBONNE	15,2	14,7	20,0	17,7	18	17,73
VERNET	14,4	10,7	16,1	16,0	18	16,28
AUTERIVE	18,0	17,3	20,0	10,3	20	15,87
VENERQUE	12,4	10,7	15,4	17,0	16	15,80
CINTEGABELLE	12,4	10,7	14,1	15,0	16	14,88
MARTRES-TOLOSANE	12,4	12,0	13,9	16,3	14	14,72
BOUSSENS	7,6	10,7	8,2	17,0	14	14,29
NOE	11,4	12,7	14,5	12,3	16	14,05
LONGAGES	12,4	12,0	11,1	13,3	16	14,04
RIEUMES	12,4	12,0	17,3	12,7	12,5	13,00
LAGARDELLE-SUR-LEZE	13,4	11,3	12,6	15,0	11	12,80
RIEUX-VOLVESTRE	11,4	10,7	14,0	16,0	9	12,47
LAVELANET-DE-COMMINGES	5,8	8,7	10,5	17,3	9	12,45
MONTESQUIEU-VOLVESTRE	11,4	10,7	18,0	13,3	10,5	12,40
SAINT-JULIEN-SUR-GARONNE	5,8	6,0	8,6	18,3	9	12,39
LHERM	12,4	10,7	16,4	15,0	8,5	12,11



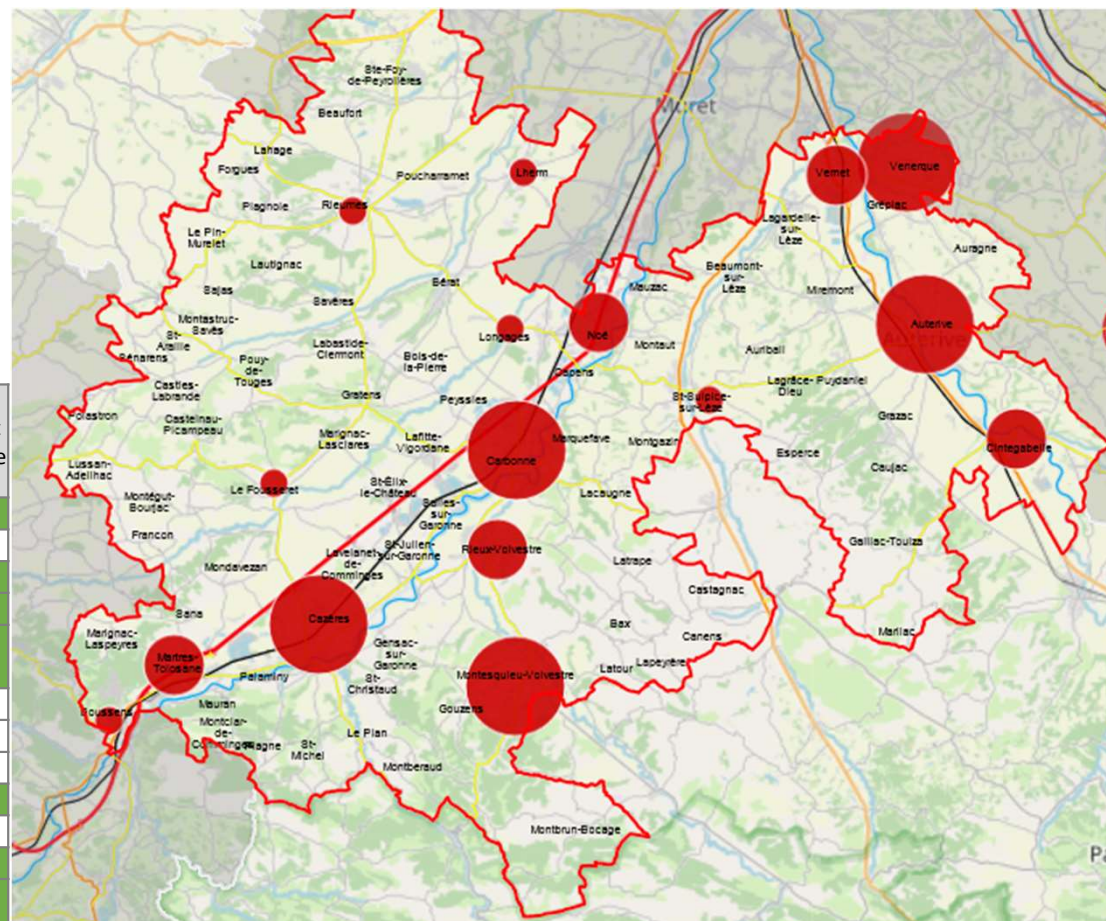
- 4 Pôles d'équilibre
- 6 Pôles de services
- 7 Pôles relais de proximité

Projet :

-> polarisation au regard de 5 critères seulement : ressource en eau, présence d'une gare, présence d'un collège/lycée, le niveau de services à la personne et de santé et la présence d'un maison de santé pluridisciplinaire

➤ Déséquilibre territorial pour l'ouest du territoire de SCOT

Commune	moyenn e	EAU faible risque de déficit	GARE	COLLEGE / LYCEE	Niveau Services à la personne	Niveau santé et présence MSP
CARBONNE	20,00	4	4	4	5	4
CAZERES	18,00	4	4	4	5	2
AUTERIVE	17,00	1	4	4	5	4
VENERQUE	16,40	4	4	2	3	4
MONTESQUIEU- VOLVESTRE	16,20	4	1	4	4	4
CINTEGABELLE	15,20	2	4	4	4	2
VERNET	15,20	2	4	4	4	2
MARTRES-TOLOSANE	15,20	4	4	2	4	2
RIEUX-VOLVESTRE	14,40	4	2	2	3	4
NOE	14,20	1	4	4	4	2
LHERM	13,40	2	1	4	3	4
SAINT-SULPICE-SUR- LEZE	13,40	4	1	2	3	4
LONGAGES	13,40	2	4	4	3	1
BOUSSENS	12,40	4	4	1	3	1
RIEUMES	12,20	2	1	4	4	2
FOUSSERET (LE)	12,20	2	1	4	4	2



● 5 Pôles
d'équilibre

● 5 Pôles de
services

● 6 Pôles relais de
proximité

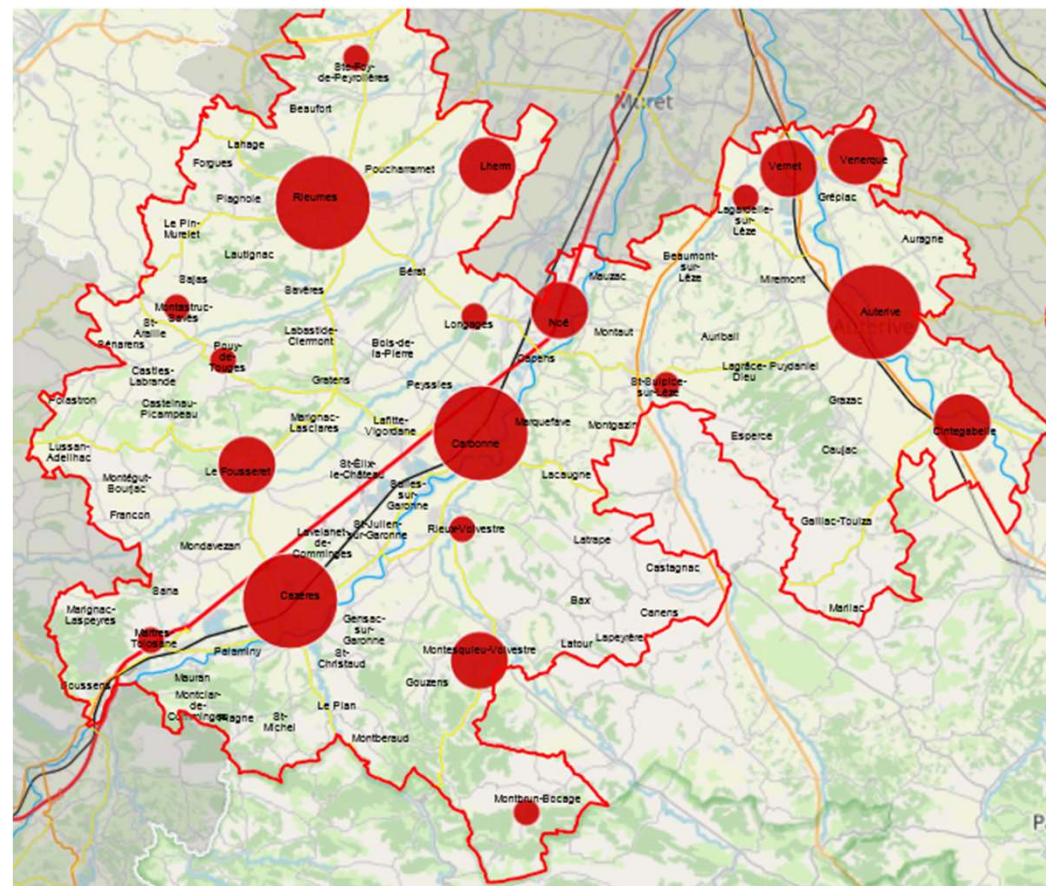
Projet :

-> Permettre l'accès aux équipements et services

Polarisation selon 2 critères : le niveau d'équipements et services et l'éloignement à un autre pôle

Les pôles relais de proximité sont des polarités d'équipements et de services à renforcer

Commune	moyenne
AUTERIVE	20,0
RIEUMES	18,7
CARBONNE	18,0
CAZERES	17,3
MONTESQUIEU-VOLVESTRE	17,0
VERNET	16,1
FOUSSERET (LE)	14,5
LHERM	14,2
VENERQUE	13,7
NOE	13,3
CINTEGABELLE	13,1
LAGARDELLE-SUR-LEZE	12,3
MONTBRUN-BOCAGE	11,7
LONGAGES	11,5
SAINT-SULPICE-SUR-LEZE	11,2
MONTASTRUC-SAVES	11,0
RIEUX-VOLVESTRE	11,0
POUY-DE-TOUGES	11,0
MARTRES-TOLOSANE	11,0
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	10,9



4 Pôles d'équilibre



7 Pôles de services



9 Pôles relais de proximité

POLARITÉS

SCENARIO 6 EQUILIBRE TERRITORIAL & CRITERES DU QUESTIONNAIRE

Projet :

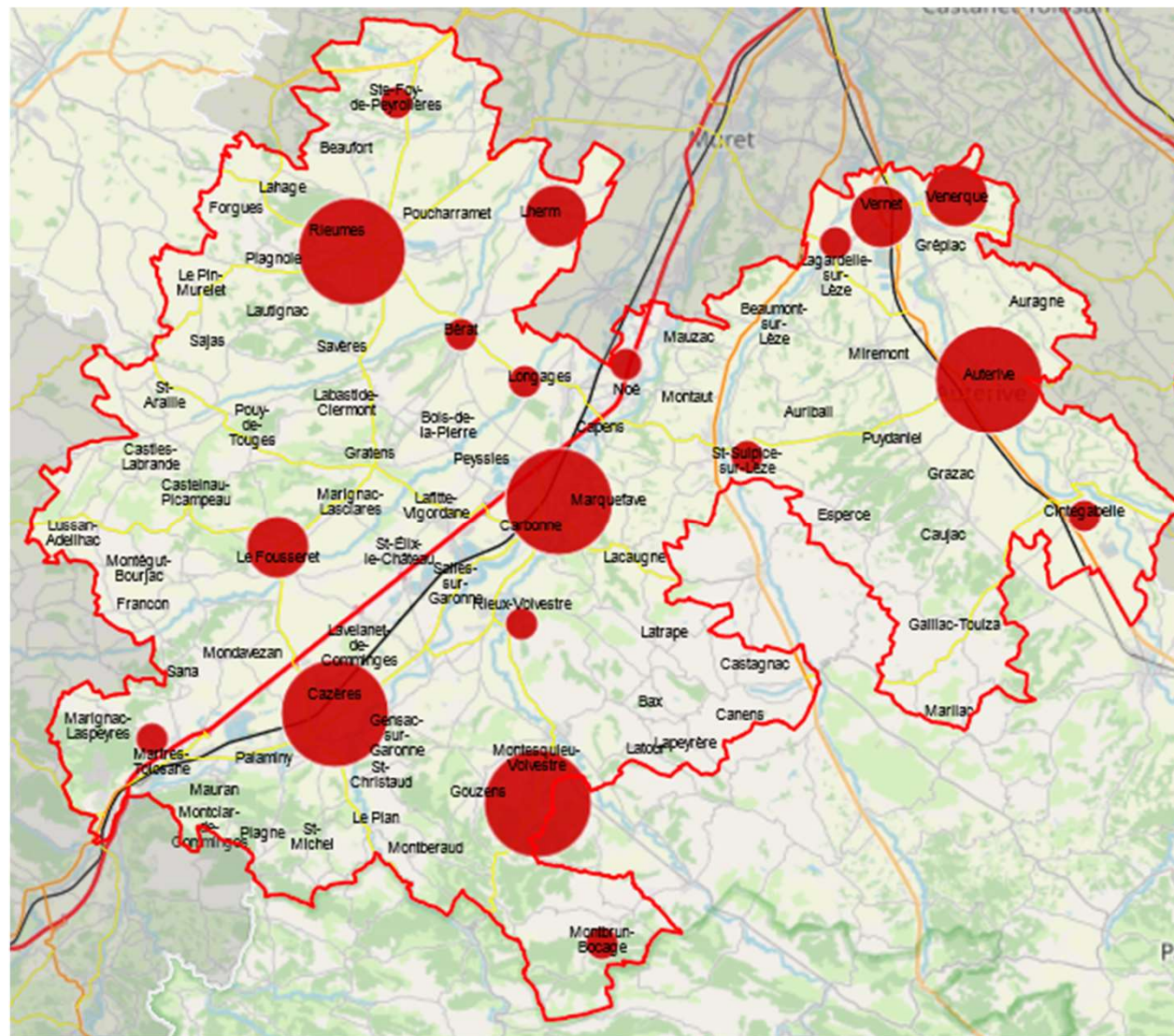
-> Prise en compte de l'équilibre territorial et de critères majeurs : accès eau potable, présence collège/lycée, niveau de services à la personne et de santé

6 indicateurs à pondération égale :

- l'éloignement à un autre pôle
- le niveau global d'équipement & services
- le niveau d'équipement de santé, en tenant compte de la présence d'une MSP
- le niveau de services à la personne
- le temps d'accès à un collège/lycée (avec valorisation des communes avec collège/lycée)
- la ressource en eau potable

➤ Nouveau pôle d'équilibre supplémentaire : Montesquieu

Des communes qui deviennent pôles relais de proximité : Ste-Foy, Martres, St-Sulpice, Montbrun



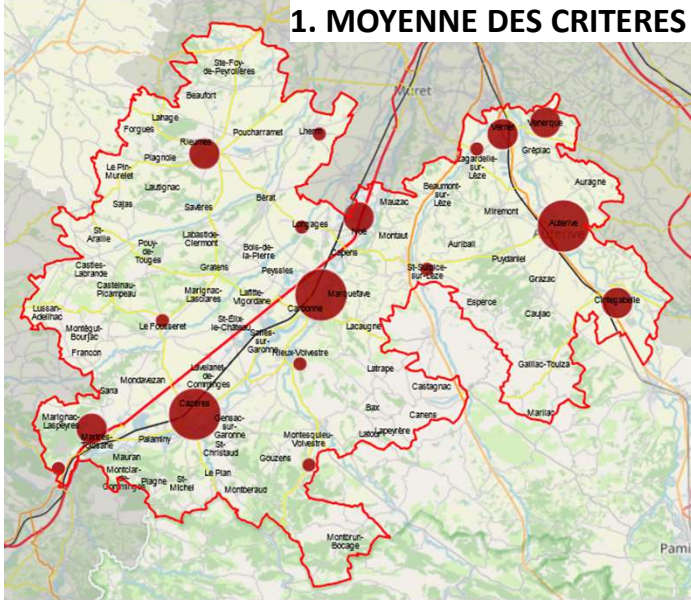
5 Pôles d'équilibre

4 Pôles de services

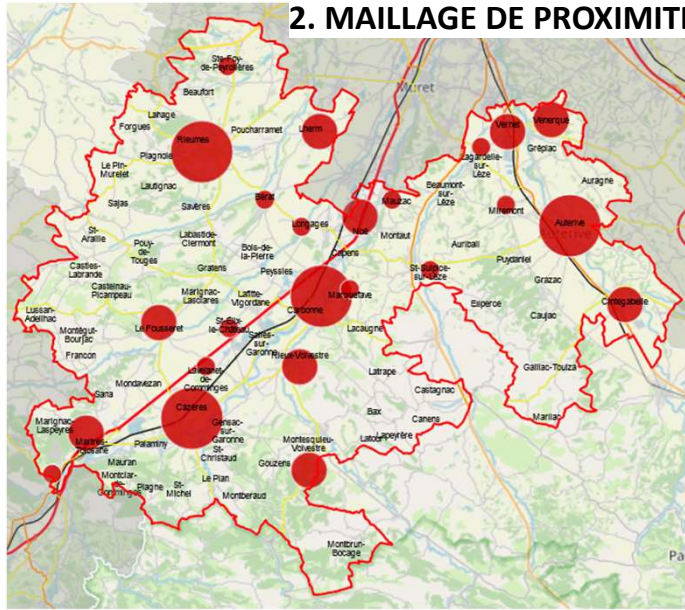
10 Pôles relais de proximité

POLARITÉS

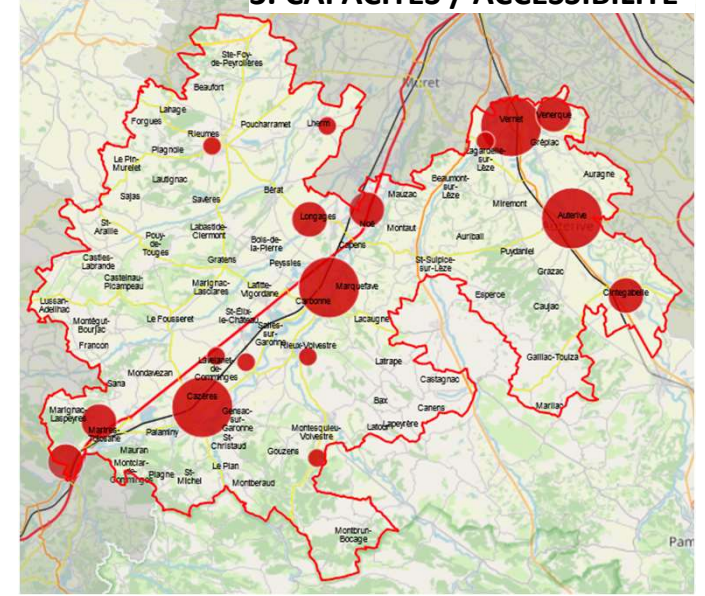
1. MOYENNE DES CRITERES



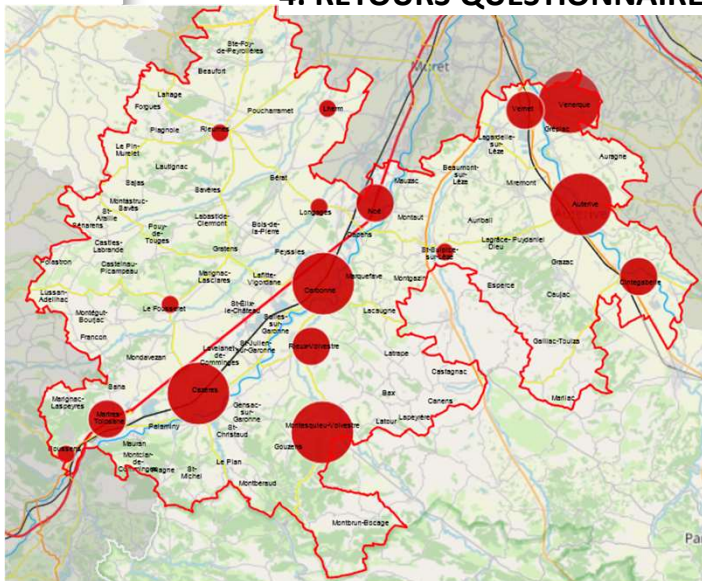
2. MAILLAGE DE PROXIMITE



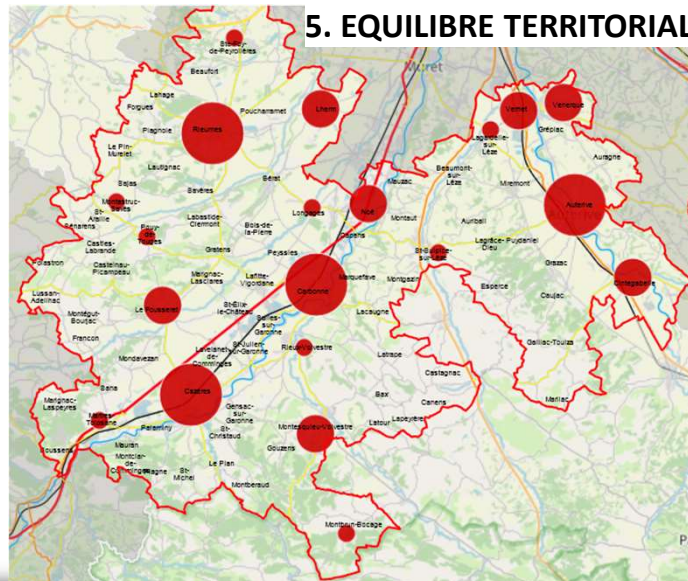
3. CAPACITES / ACCESSIBILITE



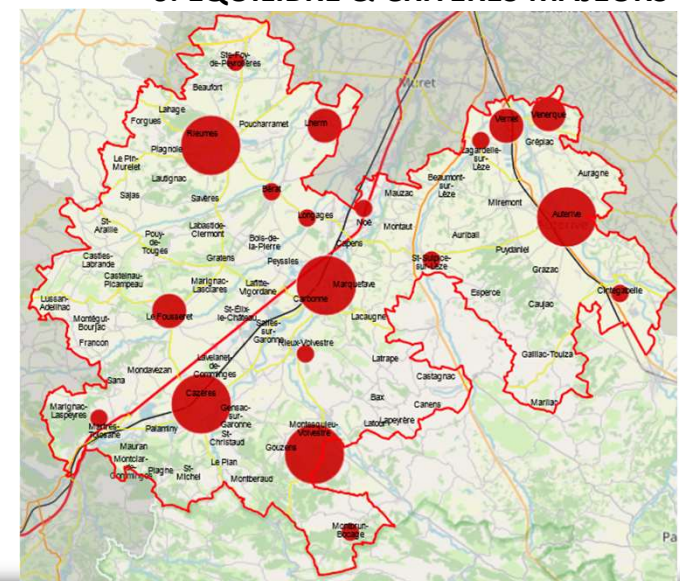
4. RETOURS QUESTIONNAIRE



5. EQUILIBRE TERRITORIAL



6. EQUILIBRE & CRITERES MAJEURS



- ⇒ **Pôles d'équilibre** => pôles structurants du territoire en termes d'équipements et services, de commerces, d'emplois
- ⇒ **Pôles de services** => pôles secondaires en complément des pôles d'équilibre support de développement
- ⇒ **Pôles relais de proximité** => pôles de proximité dont l'offre en équipements et services rayonne sur les communes alentour
- ⇒ **Communes socles de qualité de vie rurale** => communes au développement mesuré de typologie rurale

Remarques pour la suite :

- Adapter les indicateurs pour construire les exigences de demain
- Quels niveaux de densité « acceptables? »
- Intégrer le ZAN aux réflexions

Calendrier à venir du SCoT

Pages 39 à 42 / 42



Révision SCoT

Calendrier prévisionnel 1^{er} semestre 2023

Avril

- **18 avril 18h-20h30** : Conférence-débat sur l'aménagement du territoire et formes urbaines dans un contexte de sobriété foncière
Intervenants : Lionel ROUGE (Prof urbanisme), Dominique Buisson (Etablissement Public Foncier) Hervé LEFEBVRE ou Stella GASS ? (Fédé SCoT), Florence Frémont (CAUE)

Mai

- **Mardi 9 mai 9h30-11h** : Cotech

Juin

Concertation DOO/ DAAC-L (dates prévisionnelles) :

- **Vendredi 26 mai 14h-17h (ou 12/13 juin)** : Conf-débat et concertation (associations/ spécialistes et élus) sur la qualité de l'aménagement/ charte architecturale et paysagère
- **Vendredi 2 juin 14h-17h** : Conf-débat et concertation (associations/ spécialistes et élus) sur la sobriété et EnR
- **Vendredi 9 juin 14h-17h** : Conf-débat et concertation (associations/ spécialistes et élus) sur le DAAC-L et le volet commerce, artisanat et logistique du DOO
- **Mardi 13 juin 14h-16h (date prévisionnelle)** : Cotech

Fin juin : Discussion du PAS en conseil syndical et présentation du projet de DOO/ DAAC-L/ PA

Révision SCoT

Calendrier prévisionnel général révision

- **Juillet – septembre 2023 :**
 - > *Précisions des propositions avec les communes*
 - > *Réunion publique SCoT sur le PAS*
- **Septembre/ octobre :** concertation sur la TVB et tournée territoriale (élus) sur les polarités/ modèle de développement/ sobriété foncière... à confirmer
- **Octobre- Novembre :** *Nouvelles assises du territoire sur le DOO*
 - > *Réunion publique SCoT sur le DOO*
- **Décembre 2023 :** Arrêt du projet de SCoT et vote en Conseil syndical

Phase réglementaire d'enquête publique

- **Décembre 2024 :** Approbation du SCoT (SCoT opposable)



MERCI À VOUS!

pays
sud
TOULOUSAIN

